DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMMISSION SPORTIVE ET DEVELOPPEMENT

Réunion : du jeudi 8 février 2024 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. DROIT

Présents : MM. FIDON – MALIVERNAY – MANGIN – PRETOT.

Excusés : MM. ENCARNACAO – LANCELOT - PRUDHON.
M.BEGEL (salarié)

Participent (salariés) : MM. BARBIER – MOUGIN – TAVERDET.

I) CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

La commission prend connaissance des résultats des matches de retard programmés par la commission du 12 janvier 2024 le dimanche 4 février 2024 :

A : MONTAGNEY – AUTREY 2 (match de retard du 03/12)
F : MAGNY VERNOIS 2 – HERICOURT CITY 2(match de retard du 12/11)

Compte tenu des résultats,

La commission entérine les compositions des groupes B et F phase printemps 2024 :

Groupe B accession :

ENTENTE ST REMY/BAULAY/FAVERNEY
FRANCHEVELLE 2
MAGNY VERNOIS 2
VALLEE BREUCHIN 2
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE 2
VESOUL PORTUGAIS

Groupe F :

BREUCHES
HERICOURT CITY 2
JASNEY 2
LURE JS 3
PAYS MINIER 3
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 3

La commission annule la programmation des rencontres ci-dessous des 11 février et 18 février 2024, celles-ci n'ayant plus aucune incidence au classement final/composition groupes accession phase printemps 24).

F : PAYS MINIER 3 – HERICOURT CITY 2 (match retard du 26/11/23)
F : PAYS MINIER 3 – MAGNY VERNOIS 2 (match retard du 03/12/23)

En ce qui concerne les groupes A et C, le résultat de la rencontre MONTAGNEY – AUTREY 2 (match retard du 03/12) ne permet pas de valider la deuxième place du classement, permettant d'accéder au groupe A accession printemps 2024, la rencontre AUTREY 2 – RIGNY 2 en départemental 4 groupe A (match de retard du 12/11/23) est maintenue au dimanche 11 février 2024 comme initialement fixée).

Un PV électronique sera élaboré prochainement afin d'entériner les compositions des groupes A et C phase printemps 2024.

II) **COUPES HAUTE SAONE CONSEIL DEPARTEMENTAL** :

Une proposition de dates est réalisée pour le prochain tirage chez notre partenaire SG Marconnot : mardi 5, lundi 11 ou mardi 12 mars 2024.

III) **STATUT OBLIGATION EQUIPES DE JEUNES SAISON 2023/2024** :

Conformément aux règlements généraux de la FFF (article 33), la commission dresse la liste intermédiaire des clubs en infraction/Statut obligation équipes de jeunes saison 2023/2024.

Départemental 1 :

Néant

Départemental 2 :

Groupe A :

Pusey (1ère année d'infraction)

Sanction : amende de 60 Euros

Groupe B :

Neant

Départemental 3 :

Groupe A :

Néant

Groupe B :

Néant

Groupe C :

Lure Sporting (2ème année d'infraction)

Sanction : amende de 80 Euros et moins 3 points au classement à la fin de saison.

Groupe D :

Héricourt City (1ère année d'infraction)

Sanction : amende de 40 Euros

Fc Lac (3ème année infraction)

Sanction : amende de 120 Euros et non accession si position sportive de montée ou rétrogradation dans les autres cas.

Lure Sporting 2 : application réglementation sur équipe Lure Sporting 1.

*****

A noter que cette liste peut être modifiée jusqu'à la fin de saison 2023/24 :

- En cas de mise en conformité des clubs concernés des obligations en phase printemps 2024 en fonction des obligations minimales requises pour la D3 : engagements en U7 et ou U9 avec participation au minimum à 8 plateaux dans la saison avec une moyenne de 4 licenciés

- En fonction des forfaits généraux qui pourraient être prononcés.

La commission fera paraitre une liste à jour à l'issue de la compétition 2023/2024.

Notification par voie électronique.

IV) FOOTBALL ANIMATION :

A) UI3 :

- Championnat :

Rappel : un calendrier bis a été élaboré sur 3 journées à compter du 11/11/23 suite aux inscriptions tardives des équipes de Lure JS 4, Magny Vernois 2 et Pays Luxeuil 2.

La commission décide de composer deux nouveaux groupes en phase printemps 2024 en lieu et place du groupe G.

U13 groupe H :

AMANCE.CORRE/POLAINCOURT
GR 3 RIVIERES
JASNEY 2
LURE JS 4
PAYS LUXEUIL 2
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2

U13 groupe I :

EXEMPT
HAUTE LIZAINE 2
LURE JS 3
MAGNY VERNOIS 2
MELISEYST BARTHELEMY 2
PAYS MINIER 3

Compte tenu de ces nouveaux calendriers, il est probable que certaines inversions préalablement demandées en début de saison sur le premier calendrier réalisé ne soient plus effectives.

A cet égard, nous invitons les clubs à bien anticiper les modifications d'horaires en cas de problèmes de planning et d'occupation des terrains, en les adressant par email au secrétariat du District.

- Coupes :

1) U13G et F : festival rassemblement départemental du samedi 6 avril 2024 à Vesoul (8H30 – 17H30)

U13G : 16 équipes qualifiées

Amance./Corre/Polaincourt - Fc 2 Vels – Fc 4 Rivières – Franchevelle – Gr Lizaine Héricourt – Gr Sud Haute Saône – Gr Val Cerise – Gr Val Gray – Jasney – Lure JS – Noidans Vesoul – Pays Luxeuil – Pays Minier – Rc Saônois – St Loup/Corbenay/Magnoncourt – Vesoul Fc.

U13F : 9 équipes qualifiées

Entente Rioz Etuz Cussey/Fc La Romaine – Gr Val Cerise – Haute Lizaine – Lure JS – Monts Gy – Pays Minier – Perrouse – Val Pesmes – Vesoul Fc.

Une circulaire avec les modalités d'organisation sera adressée aux clubs concernés.

2) Coupe du District U13 :

Prochaine échéance : samedi 6 avril 2024.

B) U11 :

La commission décide suite à la réception de la demande d'inscription tardive d'une 4ème équipe du club de Perrouse dans le groupe H.

A noter que les matches des journées déjà jouées des 04/11/23, 11/11/23, 18/11/23 et 25/11/23 ne sont pas programmées par notre instance.

Le nouveau calendrier sera prochainement adressé aux clubs concernés par ce groupe.

V) **FOOTBALL LOISIRS** :

- Futnet :

La journée n°2 futnet est programmée le lundi 19 février 2024. Les inscriptions sont en cours.

Une réflexion sur les prochaines actions envisagées sur la phase printemps 2024 est évoquée.

Le Président de la Commission Sportive et Développement,
Reynald DROIT

RAPPEL :
Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.